



# Les stages syndicaux proposés par le SNES-89

## Des stages pour comprendre, pour réfléchir, pour débattre ...

Les 3 stages syndicaux que nous vous proposons seront, nous le pensons, en prise directe avec les évolutions que nous connaissons dans notre métier.

Evolutions en Langues Vivantes avec l'arrivée des classes bilangues au collège, la réforme des STG en lycée et la pression de plus en plus forte pour organiser l'enseignement en groupes de compétences.

Evolutions du public scolaire et les questions que chacun d'entre nous se pose quelque soit le niveau d'enseignement : quel niveau vont avoir les jeunes que nous formons et comment les orienter ?

Evolutions également à venir de la carte des formations offertes aux jeunes. Quelle politique de formation pour demain ? Sous quelles formes ? Formation initiale, alternance, apprentissage ? Scolarité longue ou courte ?

Des questions lourdes donc, qui méritent que l'on prenne le temps d'y réfléchir.

**Alors, syndiqué ou non, venez débattre avec les militants du SNES et de la FSU dans les 3 stages syndicaux auxquels nous vous invitons.**

**Le secrétariat départemental  
du SNES-FSU 89**

## 3 thèmes :

- ⇒ Un stage **Langues Vivantes** le *vendredi 21 décembre* pour faire le point sur les réformes.
- ⇒ Un stage **taux de passages / niveau des élèves / orientation** le *mardi 29 janvier* avec la présence de **Rolland Hubert** co-secrétaire général du SNES.
- ⇒ Un stage **école / formation / emploi** le *jeudi 20 mars* pour réfléchir à l'offre de formations dans notre académie avec **Thierry Reygades** responsable du secteur « enseignements technologiques » au Snes.

## A noter aussi sur vos agendas :

### Réunion mutation

**Mercredi 28 Novembre à 15 h**

**Au local de la FSU**

**2 av. Courbet à Auxerre**

CPPAP N°03079  
Imprimé par nos soins

Directeur de la publication :  
Pascal Meunier  
185 Rue Campenon,  
89700 TONNERRE  
Tel : 03 86 55 26 23  
e-mail : snes89@dijon.snes.edu

Prix : 0,50 euro

NUMÉRO

**197**

08 novembre 2007

# STAGE LANGUES VIVANTES

**VENDREDI 21 DECEMBRE à AUXERRE 9h à 17h**

**Groupes de compétences, classes bilangues, réforme des STG, les LV ont connu beaucoup d'évolutions ces dernières années. Prenons le temps d'en parler.**

- Pour essayer de comprendre les différentes réformes et modifications de l'enseignement des langues,
- Pour savoir ce qu'il en est de la mise en place des groupes de compétences dans notre département et au niveau national,
- Pour avoir une idée des prochaines évaluations de vos élèves ( LV1 en 6ème, Brevet des Collèges, Bac STG, etc...).

**Tout simplement pour s'informer et partager vos expériences !**

*Pour avoir une vision un peu plus précise de la situation des langues dans l'Yonne, nous vous demandons de bien vouloir compléter et transmettre le questionnaire ci-dessous (Un questionnaire par établissement suffit : regroupez-vous). D'avance, nous vous en remercions. Mais que cela ne vous empêche pas de participer au stage !!*



## QUESTIONNAIRE LANGUES VIVANTES

à renvoyer pour le 1er décembre au SNES-89 ( 185 rue Campenon 89700 Tonnerre) ou à télécharger sur le site <http://www.dijon.snes.edu/yonne.html> puis à renvoyer à l'adresse [snes89@dijon.snes.edu](mailto:snes89@dijon.snes.edu)

Etablissement : collège  lycée

Langues enseignées :

LV1 ..... / ..... / .....  
LV2 ..... / ..... / .....  
LV3 ..... / ..... / .....

### I] Groupes de compétences

Existe-il des groupes de compétences dans votre établissement ? .....

Si OUI : a) à quel niveau ?  LV1  
 LV2

b) pour quelles langues ? .....

c) avec l'accord des collègues ? .....

d)  votés par le CA ?  
 décidés par le conseil pédagogique ?  
 imposés par l'administration ?

e) quels sont les effectifs dans ces groupes ?

f) évolution des élèves dans l'année : changement de groupe possible ? .....  
et selon quels critères ? (qui décide ? quelle périodicité ?) .....

Si NON a) est-il question d'en mettre en place ?

b) quel est l'avis des collègues ?

c) y a-t-il pression de l'administration ?

### II] Groupes de langues en général

1) Quels sont les effectifs des groupes de langue ?

.....

2) Y a-t-il des regroupements spéciaux ? .....  
(différents niveaux, différentes sections. ...)

Et comment ont-ils été décidés ?

par les profs eux-mêmes  le CA  l'administration

### III] Section bilangues en collège

1) Y en a-t-il dans ton collège ? A quels niveaux ? Pour combien d'élèves ?

2) Quel choix auront-ils en 4<sup>e</sup> ?

garder les 2 langues au même niveau  
 choisir une des 2 langues en LV2  
 choisir une autre langue en LV2

3) Pourront-ils continuer ce choix en lycée ? .....

### IV] Lycée : baccalauréat en section STG

Comment se sont déroulées les épreuves orales :

1) autre collègue de l'établissement convoqué ? enseignant en section STG ? .....

2) convocation sur le temps « libre » du collègue ? .....

3) rémunération .....

### V] LV en primaire

1) Des collègues interviennent-ils en primaire ? .....

Dans quelle langue ? .....

2) Combien d'heures ? .....

Heures incluses dans le service  en HSA

**Taux de passages en hausse – Niveau des élèves en baisse ?**  
**– Quelle(s) orientation(s) ?**  
**Un stage MARDI 29 JANVIER 2008 à Auxerre 9h à 17h**  
**Pour réfléchir, comprendre, analyser, ...**

En collège et en lycée, les débats sont constants. Les difficultés que nous rencontrons pour faire travailler les élèves, pour leur faire acquérir le contenu des programmes sont bien réelles.

Pourtant tous les pourcentages augmentent : que ce soient les taux de passage dans la classe supérieure (plus particulièrement ceux de 3ème en 2de générale ou technologique et ceux de 2de en 1ère) ou les taux de réussite au bac. Et dans le même temps, un nombre important d'élèves quittent le système éducatif public.

Alors ? Incohérences ? Pressions de l'administration ? Indicateurs de la LOLF ? Un système à la dérive ? Des politiques différentes d'un établissement à l'autre ?

Qu'en est-il réellement dans notre département ?

Quel rôle le gouvernement veut-il faire jouer aux Professeurs Principaux (cf. stages et entretiens individuels). Que vont devenir les COPsy ?

Que va apporter le livret de compétences sensé permettre de suivre la validation progressive des connaissances et compétences du socle commun ? Les connaissances peuvent-elles se résumer à une juxtaposition de compétences validées à un moment donné de la scolarité ?

Avec **Roland Hubert, co-secrétaire général du SNES** et à partir de documents précis, nous essayerons d'y voir clair, de réfléchir, de donner des pistes de réflexions pour les collègues dans les établissements, et de confronter les revendications du SNES à notre vécu et à nos aspirations pour la formation des jeunes.

**Sans oublier évidemment la question de nos conditions de travail et des mesures gouvernementales !**

**Et pour poursuivre et approfondir la réflexion :**  
**un stage sur le lien formation / emploi**  
**JEUDI 20 MARS à Auxerre 9h à 17h**

Quelle est l'évolution actuelle des emplois et celle qu'on peut prévoir ?

Quels sont les évolutions des formations ?

Les enseignants doivent-ils s'en préoccuper ? La voie générale est-elle aussi concernée ?

Quel est l'objectif derrière la réforme du bac évoquée ?

Augmentation du niveau de formation des jeunes : est-ce un besoin pour la société, pour les jeunes ?

Les formations doivent-elles s'adapter aux métiers qui ne trouvent pas de salariés ?

La formation est-elle un rempart contre le chômage ?

Mieux former, oui, mais combien de jeunes sont dans des emplois en deçà de leur qualification ?

L'apprentissage dans notre département est très développé : une chance pour les jeunes ou un frein à l'ambition, à l'augmentation de leur qualification, à leur emploi ?

Autant de questions lourdes qui nous intéressent au premier plan.

Pour en discuter et pour apporter leur éclairage nous pourrons compter sur la présence de :

- **Thierry Reygades**, responsable du secteur « enseignements technologiques » du SNES,
- **Hélène Brun**, Conseillère Régionale, chargée de la Formation dans la Région Bourgogne,
- **Edmundo Checuro-Rojas**, responsable département du SNU-ANPE-FSU

# Ça m'intéresse tout cela, mais...

## ... AI-JE LE DROIT DE PARTICIPER à CES STAGES ?

**Bien sûr ! Que vous soyez syndiqué ou non.**

Le congé nécessaire est de droit pour tous, titulaires ou non. La loi stipule que " les agents non titulaires de l'Etat en activité bénéficient, dans les mêmes conditions que les fonctionnaires, d'un congé pour la formation syndicale avec traitement d'une durée maximale de douze jours ouvrables par année."

Un tel stage ne peut donc donner lieu ni à retenue de traitement, ni à obligation de rattrapage des cours.

☛ La demande de congé est à formuler auprès du Recteur, **un mois avant le début du stage**. Le chef d'établissement ne peut pas vous le refuser et doit transmettre la demande au Recteur. L'absence de réponse 15 jours avant le stage équivaut à une autorisation. Il n'y a pas de refus... sauf si le recteur estime que trop de personnels sont absents de l'établissement en même temps.

## ... SUIS-JE ASSEZ COMPÉTENT ?

**Mais oui !**

Le stage ne demande aucune compétence particulière.

☛ Des spécialistes apportent des informations, chacun donne son éclairage, une discussion s'instaure qui peut déboucher sur un document, des pistes d'actions, ...

## ... MES FRAIS DE DÉPLACEMENT SERONT ILS REMBOUR- SÉS ?

☛ Le SNES 89 prend à sa charge les déplacements de ses syndiqués (mais les finances sont faibles, merci de vous regrouper ...).

## ... À QUOI LA VENUE AU STAGE M'ENGAGE-T-ELLE ?

**A rien !**

☛ Si à l'issue du stage, vous décidez de vous investir un peu plus dans la vie syndicale de votre établissement ou du département, le SNES en sera ravi, mais cela n'est en rien obligatoire.

## ... ET PUIS AUSSI .... ???

**Pas de panique !**

☛ Pour tout renseignement complémentaire, **téléphonez au SNES (03 86 55 26 23) ou laissez vos questions sur le mail [snes89@dijon.snes.edu](mailto:snes89@dijon.snes.edu)**

## Demande d'autorisation d'absence pour stage de formation syndicale

- ☛ Agrandissez, photocopiez et complétez le modèle ci-dessous (ou imprimez-le à partir de notre site [dijon.snes.edu/Yonne.html](http://dijon.snes.edu/Yonne.html) )
- ☛ Déposez-le auprès de votre chef d'établissement **au moins un mois avant le stage**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Etablissement : .....  
Ville : .....

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon  
Sous couvert de chef établissement

Objet : participation à un stage de formation syndicale.

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/1984 et de la loi n° 82-997 du 23/11/1982 définissant l'attribution des congés de formation syndicale avec maintien intégral du salaire,

J'ai l'honneur de solliciter un congé le ..... afin de pouvoir participer au stage qu'organise à ..... la section départementale du SNES-FSU, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 05/02/1993).

A ....., le .....

signature

- ☛ Après avoir déposé votre demande d'absence, merci de nous **renvoyer la fiche ci-dessous** afin que nous puissions prévoir l'organisation matérielle du stage.

## FICHE D'INSCRIPTION AUX STAGES DU SNES-FSU 89

A retourner à SNES-FSU, 185 Rue Campenon, 89700 TONNERRE

Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....

Adresse personnelle : ..... mail .....

Etablissement : .....

Participera au(x) stage(s)		Le matin (9h - 12h)	L'après-midi (14h - 17h)	Prendra le repas du midi (environ 10 €)
Langues vivantes	Vendredi 21 décembre à Auxerre			
Taux de passage / niveau des élèves / orientation	Mardi 29 janvier à Auxerre			
Lien formation/emploi	Jeudi 20 mars à Auxerre			

Complétez le tableau en mettant une croix dans les colonnes appropriées